



Confédération paysanne de l'Hérault

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Saint Maurice de Navacelles,
Le 20 septembre 2019

À l'attention de :

Monsieur Jacques Witkowski, Préfet de l'Hérault

Préfecture de l'Hérault, Place des Martyrs de la Résistance, 34062 Montpellier Cedex 2

Copie adressée à :

Monsieur Bruno Védrine, garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public

Objet : La concertation préalable Solarzac ou comment enterrer la démocratie locale

Monsieur,

Fin août, Monsieur Védrine, désigné par la CNDP comme garant de la concertation préalable concernant le projet Solarzac, a rendu son rapport.

Portée par la compagnie Arkolia, cette « concertation » s'est révélée biaisée dès le départ, constituant une vaste campagne de communication menée à grand frais par la société. La Confédération Paysanne de l'Hérault ne peut que constater le caractère pathétique d'un tel enfumage qui dessert profondément l'idée d'un aménagement concerté et démocratique des territoires.

Nous ne cacherons pas notre désintérêt premier face à la démarche de la concertation préalable. Il fut rapidement très clair pour nous qu'elle avait pour seul objectif de permettre à la société Arkolia de construire un discours et une communication pour défendre son projet, sans envisager la moindre remise en cause concrète de celui-ci. À quoi bon donc argumenter et expliquer le non-sens que représente ce projet dans ce cadre, si ce n'est pour mieux armer la communication démagogique de l'aménageur ?

Nous ne reviendrons donc pas sur les raisons de notre opposition catégorique à la mise en œuvre du projet mais uniquement sur la mascarade concertative de ces derniers mois. Nous avons pris part à cette « concertation » lors d'un atelier thématique. Nous avons alors pu constater différents points :

- la captation de la parole par l'aménageur : la concertation consistant essentiellement en un enchaînement de diaporama et de discours de l'aménageur et de ses soutiens. Aucune place pour une expression contradictoire dans ce cadre ;

- la non-représentativité des participants avec une grande présence de personnes ayant des intérêts personnels entourant la réalisation du projet dans la salle ;
- une animation partisane des débats, par une entreprise payée par l'aménageur, qui biaise fondamentalement le dialogue en favorisant les soutiens au projet dans la prise de parole et en relançant sans cesse le débat pour construire un argumentaire favorable au projet.

Nous ne nous étendrons pas par ailleurs sur le caractère colonial de la démarche de l'aménageur se présentant comme le messie sur le Plateau du Larzac, distribuant sacs, stylos, yoyos et autres bibelots aux autochtones pour « convaincre », et tractant sous ses bannières déployées sur la voie publique.

Cette concertation n'aura permis que de générer frustrations et tensions de toutes parts avec des violences, des provocations et des fausses rumeurs, qui ont parsemé la conduite de celle-ci. Le garant de la concertation aura pu constater par lui-même les invectives, insultes, attaques ad hominem qui ont été lancées aussi bien par les soutiens au projet que par l'aménageur lors des ateliers thématiques. Nous en avons été témoins avec désolation, nous efforçant d'apaiser ces tensions qui écrasent toute opportunité de dialogue. Le signalement aux forces de l'ordre de l'agression d'un élu local, lors de la dernière réunion publique, par le propriétaire du terrain sur lequel le projet est envisagé, aura sans doute été le témoignage final de l'échec démocratique total qui entoure ce processus.

Face aux moyens conquérants déployés par Arkolia pour vendre ce projet, face aux menaces personnelles et aux intimidations, notre résistance a été menée de façon non-violente. Nos actions et notre réflexion ont conduit l'ensemble de la profession agricole à se positionner contre ce projet, par l'adoption d'une motion lors de la session du 28 juin 2019 de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

Nous en appelons au retour d'une démocratie par les territoires, pour la défense des paysans et de l'intérêt général, face à l'ineptie de ce type de « consultations préalables » qui méprise les citoyens pour servir quelques intérêts particuliers.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de vous positionner rapidement contre ce projet destructeur. Nous appelons à l'abandon immédiat du projet Solarzac !



Émilie DEQUIEDT,

Porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Hérault